

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

8 - TAXE D'HABITATION - SUPPRESSION DES ABATTEMENTS

GENERAL ET SPECIAL A LA BASE DE LA TAXE D'HABITATION ET

APPLICATION DES TAUX DE DROIT COMMUN POUR LES

ABATTEMENTS POUR CHARGES DE FAMILLE

Monsieur DALL'ACQUA expose que,

Vu les articles L. 1411 et suivants du Code Général des Impôts,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 17 avril 1975 et du 28 février 1980,

La Commune d'OLORON STE-MARIE a institué par délibérations du 17 avril 1975 et du 28 février 1980 des abattements facultatifs concernant les bases de la taxe d'habitation.

Il convient de rappeler que la référence des bases fiscales sur lesquelles s'appuient les Services des Impôts n'a pas été actualisée depuis 1970.

.../...

Afin d'opérer un rattrapage nécessaire sur la mise à jour des bases fiscales, et comme le font de nombreuses collectivités, il est proposé d'appliquer le taux de droit commun pour les abattements obligatoires pour charges de famille et de supprimer les abattements général et spécial à la base.

Il est à noter que ces changements interviendront lors de l'exercice 2015.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPLIQUE** le taux de droit commun pour les abattements obligatoires pour charges de famille (10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes),
- **SUPPRIME** l'abattement général à la base instauré par délibération du 28 février 1980,
- **SUPPRIME** l'abattement spécial à la base instauré par délibération du 28 février 1980.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 30/ 06/ 2014

Hervé LUCBÉREILH